

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Bilan d'activité 2022
Mars 2023

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES CHRS ARGOS, KER GALLO ET CLARA ZETKIN.....	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION	4
2.1. Le CHRS Argos	5
2.1.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.1.2 Les sorties	
2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.1.4 Les évènements marquants	
2.2. Le CHRS Ker Gallo	10
2.2.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.2.2 Les sorties	
2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.2.4 Les évènements marquants	
2.3. Le CHRS Clara Zetkin.....	15
2.3.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.3.2 Les sorties	
2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.3.4 Les évènements marquants	
4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	20
5. TEMOIGNAGES	22
6. RESSOURCES HUMAINES	23
7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	24
8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D'ACTIONS	25
9. PERSPECTIVES POUR 2023	27

1. PRESENTATION DU POLE ET DES CHRS ARGOS, CLARA ZETKIN ET KER GALLO

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- De l'Intermédiation Locative (IML)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- Deux structures d'hébergement d'urgence (Hybritel : 54 places et Hybiscus : 26 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **77 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une **mission d'insertion**, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les **CHRS ARGOS** et **KER GALLO** accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant) âgé de 18 à 65 ans, dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

Le **CHRS Argos**, implanté à Saint-Brieuc dispose de 15 logements pour une capacité d'accueil de 33 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur les villes de Saint Brieuc et Ploufragan. Ces appartements, du studio au T4 permettent d'accueillir aussi bien des personnes seules que des familles avec enfants.

Le **CHRS Ker Gallo**, implanté à Loudéac, dispose quant à lui, de 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur la ville de Loudéac. Ces appartements, du type 1 au type 4 permettent d'accueillir également des personnes isolées ou des familles.

Le **CHRS Clara ZETKIN**, implanté à Saint-Brieuc, est spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes majeures victimes de violences conjugales ayant un besoin de protection et demandeuses d'un soutien psychosocial pour elles et leurs enfants.

Le CHRS propose 2 modes d'hébergement, 5 logements dans une structure collective avec une capacité de 14 places et 7 appartements extérieurs avec une capacité de 20 places. La typologie des appartements, du studio au T4 permet d'accueillir des femmes avec ou sans enfants.

Depuis février 2011, l'admission en CHRS n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'OrientatIon (SIAO)¹ qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du CHRS peut s'opposer de façon argumentée à une attribution formulée par la CUA.

¹ Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Sur les 3 CHRS en 2022, nous avons accueillis **51 ménages** soit 12 ménages de moins qu'en 2021 :

- 26 ménages pour Argos (3 de moins qu'en 2021)
- 8 ménages pour Ker Gallo (1 de moins qu'en 2021)
- 17 ménages pour Clara Zetkin (8 de moins qu'en 2021)

Cela représente un total de **117 personnes**. Nous avons comparativement accueilli 154 personnes en 2021.

Pour précision :

- **60 adultes** (34 pour Argos, 9 pour Ker Gallo, 17 pour Clara Zetkin)
- **57 enfants** (15 pour Argos, 11 pour Ker Gallo, 31 pour Clara Zetkin)

EFFECTIF PRESENT	2022	
	MENAGES	%
Hommes seuls	9	18%
Femmes seules	8	16%
Couple sans enfant	4	8%
Couples avec enfant(s)	5	10%
Familles monoparentales	25	48%
TOTAL	51	100%

EFFECTIF PRESENT	2021	
	MENAGES	%
Hommes seuls	11	18%
Femmes seules	7	11%
Couple sans enfant	5	8%
Couples avec enfant(s)	4	6%
Familles monoparentales	36	57%
TOTAL	63	100%

En 2022, nous avons accueilli moins de familles monoparentales qu'en 2021. Ce constat est à mettre en lien avec le fait que le CHRS Clara Zetkin a accueilli 9 familles de moins que l'année précédente.

Pour précision le CHRS Clara Zetkin ne disposant que d'un logement personne isolée, son public est principalement composé de femmes seules avec enfant(s).

Nous expliquons cette baisse du nombre de ménages accueillis par le contexte saturé du parc locatif sur le département. En effet, la fluidité des places en CHRS mais plus largement sur tous les types d'hébergements s'en trouve impactée. (Cf. « 4. Problématiques rencontrées »)

Près de la moitié des personnes accueillies sont des enfants. C'est un chiffre stable en comparaison avec les années précédentes (52% en 2021 et 2020, 51% en 2019).

En Décembre 2021, une convention de partenariat a été signée entre l'Association Addictions France et Adalea dans le but de favoriser une meilleure prise en charge des personnes accueillies en CHRS consommant des substances psychoactives. Les objectifs sont d'instaurer un contact avec des résidents ne recourant pas spontanément au CSAPA, de mettre en place des consultations avancées et d'instaurer un lien entre le CSAPA et le CHRS.

Une IDE du CSAPA propose, dans ce cadre, des consultations avancées se déroulant au CHRS. En 2022, 10 personnes ont été rencontrées par l'Infirmière d'Addictions France, 111 rendez-vous ont été posés pour 68 honorés. Il a été repéré que souvent, les rendez-vous non honorés ont lieu en début d'accompagnement, le temps que la relation de confiance se crée.

Ce partenariat permet également de développer l'interconnaissance entre nos deux associations mais aussi à l'infirmière d'intervenir en appui aux professionnels, sur des temps d'échanges et de réflexions lors de ses permanences sur site.

2.1 CHRS ARGOS de SAINT-BRIEUC

26 ménages accueillis en 2022 soit 49 personnes au total

- 17 hommes
- 17 femmes
- 15 enfants

2.1.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2022		2021	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
Hommes	17	35%	19	30%
Femmes	17	35%	17	27%
Enfants	15	30%	27	43%
TOTAL	49	100%	63	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2022					2021				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	11	42%	11	7	4	11	38%	11	9	2
Isolé + 1 enfant	5	19%	10	1	4	5	17%	10	1	4
Isolé + 2 enfants	1	4%	3	0	1	4	14%	12	1	2
Isolé + 3 enfants	1	4%	4	1	0	2	7%	8	1	1
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	1	3%	7	1	0
Couple	4	15%	8			4	14%	8		
Couple + 1 enfant	3	12%	9			1	3%	3		
Couple + 2 enfants	1	4%	4			1	3%	4		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	26	100%	49			29	100%	63		

A l'instar des années précédentes, les personnes seules, principalement des hommes, sont les ménages les plus représentés. Cela correspond à la typologie des ménages reçus en entretien d'évaluation sociale SIAO.

Nous observons une légère baisse du nombre de ménages accompagnés (3 de moins qu'en 2021) et de personnes accompagnées (14 de moins qu'en 2021). Cette diminution est essentiellement liée au nombre d'enfants accueillis (12 de moins qu'en 2021). Les personnes isolées avec enfant(s) sont en majorité des femmes (5 personnes).

Âges des personnes

	2022		2021	
Âges des personnes	PERSONNES	%	PERSONNES	%
0-17 ans	15	31%	27	43%
18-25 ans	11	22%	10	16%
26-35 ans	8	16%	11	17%
36-45 ans	6	12%	9	14%
46-55 ans	6	12%	5	8%
56-65 ans	3	6%	1	2%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	49	100%	63	100%

La part des « 0-17 ans » est en nette diminution (-12 points) puisque nous avons accueillis moins d'enfants cette année.

A contrario, nous observons une augmentation de la part des plus de 46 ans (+8 points). La tranche des 18-25 ans est également en augmentation en 2022 (+6 points). Il s'agit d'ailleurs d'accompagnements parfois complexes de par l'absence de ressources et les difficultés de mobilisation.

Tout comme les années précédentes, nous n'avons pas accueilli sur le service de personne de plus de 65 ans.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	20	77%	19	66%
Saint Brieuc Agglo	1	4%	3	10%
LCBC*	1	4%	4	14%
Autres communes du département 22	3	11%	2	7%
Autres départements	1	4%	1	3%
TOTAL	26	100%	29	100%

* Loudéac Communauté Bretagne Centre

Les personnes accueillies au CHRS Argos viennent principalement de Saint Brieuc. L'ancrage territorial est pris en compte lors des évaluations sociales SIAO et des attributions qui en découlent.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION DES MENAGES	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	7	27%	5	17%
Services de l'Emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Ohé P, Organismes de formation...)	1	4%	1	3%
SPIP	0	0%	0	0%
ADALEA	8	31%	6	21%
Usager lui-même	5	19%	12	41%
115	0	0%	0	0%
Autre	5	19%	5	18%
TOTAL	26	100%	29	100%

* Autre :CMP B. Menni : 1 – Maison de l'Argoat : 1 – DPSMA : 1 – HUPP : 1 – CHRS : 1

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois, ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Le délai moyen d'attente avant une attribution en CHRS sur le secteur de Saint Brieuc est de 26,5 semaines (chiffre similaire à N-1) ce qui illustre un besoin largement supérieur à l'offre d'autant plus pour les personnes isolées : une unique attribution en 2022 d'un homme seul après 98 semaines d'attente.

Nous constatons cette année une part grandissante de personnes orientées par les MDD (27% en 2022 contre 17% en 2021). Il s'agit d'un partenaire important du CHRS : le lien avec les ASS de secteur est maintenu ou construit durant la période d'hébergement car il s'agira souvent d'un relais nécessaire à la sortie du dispositif.

La part des personnes se présentant spontanément et orientées par les autres services d'Adalea (principalement le service RSA et/ou l'accueil de jour mais aussi le Service d'Accompagnement au Budget et au Logement) représente respectivement 19% et 31%.

Aucune personne n'a été orientée via le 115.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	0	0%	3	10%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	14	54%	11	38%
De 600 à 1 000 €	5	19%	8	28%
Plus de 1 000 €	7	27%	7	24%
TOTAL	26	100%	29	100%

NATURE des RESSOURCES	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	10	38%	10	34%
RSA + salaire (prime d'activité)	1	4%	2	7%
Allocation de Retour à l'Emploi / ASS	3	11%	5	17%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
AAH	2	8%	2	7%
Indemnités de formation	0	0%	0	0%
Salaire	4	16%	3	10%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	0	0%	3	10%
Autre ressources*	6	23%	4	15%
TOTAL	26	100%	29	100%

* Autres ressources : Prestations familiales : 2 – Garantie Jeune : 4

Cette année, aucun ménage sans ressource n'a été accueilli au CHRS Argos.

Plus de la moitié des ménages perçoit entre 300 et 600€ de ressources. Il s'agit principalement du RSA.

Il est important de relever que 16% des ménages ont un salaire, il s'agit souvent d'emplois précaires.

2.1.2 Les sorties

Des difficultés d'accès au logement se font ressentir car 10 ménages sont sortis du CHRS en 2022, cela représente quatre ménages de moins qu'en 2021. (cf. page 21 : « Les difficultés d'accès au logement, une problématique transversale au différents dispositifs d'hébergement »)

▪ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	0		1	
< 300 €	0		0	
De 300 à 600 €	3		1	
De 600 à 1 000 €	3		3	
Plus de 1 000 €	4		5	
TOTAL	10	100%	10	100%

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	3		2	
RSA + salaire	0		1	
Salaire	1		3	
ARE / ASS	2		1	
Prestations familiales	0		0	
AAH	2		1	
Indemnités journalière	0		0	
Sans ressources	0		1	
Autres Ressources*	2		0	
Retraite	0		1	
TOTAL	10	100%	10	100%

Autres ressources : Garantie Jeune : 2

Nous n'observons pas de changement majeur sur les ressources cette année. Il paraît cependant important de relever que trois ménages de plus perçoivent un salaire à la sortie. Comme les années précédentes, nous avons accompagné beaucoup de ménages dans la gestion budgétaire pour leur permettre l'accès au logement dans des conditions favorables.

Un ménage est sorti du CHRS sans ressource. Il s'agit d'une personne de moins de 25 ans ne pouvant pas prétendre au RSA et n'ayant pas adhéré à l'accompagnement proposé en CHRS.

▪ Le logement

SITUATION des MENAGES à l'ENTREE	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF/ logement de fortune	1	10%	4	28%
115	1	10%	0	0%
Expulsion	2	20%	0	0%
Hébergé chez un tiers	2	20%	4	29%
Hébergé (stabilisation, CHRS, ALT)	1	10%	1	7%
Incarcéré	1	10%	0	0%
Hospitalisation	1	10%	0	0%
Autre *	1	10%	5	36%
TOTAL	10	100%	14	100%

* Autre : Séparation : 1

Nous pouvons relever, comme particularité en 2022, des situations disparates lors des entrées en CHRS.

SITUATION des MENAGES à la SORTIE	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement	7	70%	7	50%
-> parc privé	2	20%	2	14%
-> parc public	5	50%	5	36%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, foyer...)	1	10%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	1	10%	2	14%
Autre*	0	0%	4	29%
Situation inconnue	1	10%	1	7%
TOTAL	10	100%	14	100%

A la sortie, **7 ménages ont accédé au logement, soit 70 % des sorties en 2022**. Une majorité des sorties concerne des logements du parc public. L'outil « capacité à habiter » et le partenariat étroit avec les bailleurs sociaux est facilitateur.

Un ménage a accédé à un logement en pension de famille.

Les deux autres ménages (hébergé chez un tiers et situation inconnue) concernent des jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas adhéré à l'accompagnement proposé en CHRS.

2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	1	7%
De 3 à 6 mois	0	0%	0	0%
De 6 à 9 mois	3	30%	2	14%
De 9 à 12 mois	2	20%	4	29%
Plus de 12 mois	5	50%	7	50%
TOTAL	10	100%	14	100%

La durée moyenne de séjour en 2022 est de 390 jours soit environ 13 mois. Elle était de 422 jours en 2021.

Le taux d'occupation du CHRS ARGOS en 2022 est de 81% (88% en 2021)

2.2 CHRS KER GALLO de LOUDEAC

8 ménages accueillis en 2022 soit 20 personnes

- 9 Adultes
- 11 Enfants

4 ménages ont intégré le CHRS en 2022 (3 en 2021 et 1 en 2020).

2.2.1 Typologie du public présent sur l'année

PRESENTS DANS L'ANNEE	2022		2021	
	personnes	%	personnes	%
Hommes	6	30%	5	26 %
Femmes	3	15%	7	37 %
Enfants	11	55%	7	37 %
TOTAL	20	100%	19	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2022					2021				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	3	38%	3	2	1	4	45%	4	2	2
Isolé + 1 enfant	1	13%	2	1	0	1	11%	2	0	1
Isolé + 2 enfants	2	25%	6	1	1	1	11%	3	0	1
Isolé + 3 enfants	1	13%	4	1	0	0	0%	0	0	0
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	0	0%	0			1	11%	2		
Couple + 1 enfant	0	0%	0			1	11%	3		
Couple + 2 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 3 enfants	1	13%	5			1	11%	5		
Couple + 4 et +	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	8	100%	20			9	100%	19		

Nous avons accueilli un ménage de moins qu'en 2021 mais une personne supplémentaire.

Les personnes isolées restent stables, environ 40% du public. Cette année nous avons accompagné plus de personnes isolées avec des enfants (51% contre 22% en 2021).

Nous avons par contre accompagné moins de couples qu'en 2021 (13% en 2022 contre 33% en 2021)

Le nombre d'enfants accueilli est de 11.

■ Âges des personnes accueillies

Âges des personnes	2022		2021	
	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	10	50%	7	37%
18-25 ans	1	5%	4	21 %
26-35 ans	3	15%	4	21 %
36-45 ans	3	15%	3	16 %
46-55 ans	3	15%	1	5%
56-65 ans	0	0%	0	0 %
Plus de 65 ans	0	0%	0	0 %
TOTAL	20	100%	19	100%

Les ménages accueillis sont principalement des personnes isolées avec enfants. Les enfants apparaissent dans la tranche d'âge 0-17ans. L'accompagnement se situe notamment, pour ces ménages avec enfants, autour de liens avec la MDD et le service de la PMI, aide à la prise en charge scolaire, orientation et soutien à la parentalité.

En dehors des enfants, on constate un léger vieillissement de notre public avec une diminution des personnes entre 18 et 35 ans (- 22points) et une augmentation des personnes entre 46 et 55 ans (+ 10 points)

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	0	0%	1	12%
Autres communes de Saint-Brieuc Agglo	0	0%	0	0 %
LCBC	6	75%	4	44%
Autres communes du département 22	2	25%	4	44%
Autres départements	0	0%	0	0 %
TOTAL	8	100%	9	100 %

Concernant l'origine géographique des personnes, comme en 2020, une majorité des personnes accueillies sont originaires de Loudéac Communauté Bretagne Centre (75%).

L'augmentation, qui avait été constaté en 2021, des orientations de personnes d'autres communes du département (hors St Brieuc et St Brieuc agglo) est redescendu de 44% à 25%.

Les ménages venant des autres communes du département ne connaissent pas la ville de Loudéac. Un travail de repérage du territoire peut être nécessaire à effectuer pour faciliter leur insertion.

Dans le cadre des entretiens d'évaluation SIAO, la majorité des personnes rencontrées, malgré une situation précaire qui perdure, préfère demander uniquement le territoire qu'elles connaissent, toute évoquant le besoin de repères, au risque d'avoir un délai d'attribution plus long.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION des MENAGES	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	3	37%	1	11 %
CMP	0	0%	0	0 %
Mission locale	0	0%	0	0 %
Autre service public de l'Emploi	0	0%	0	0 %
Adalea	3	0%	3	33 %
Usager lui-même	1	13%	0	0 %
Autre*	1	50%	5	56 %
TOTAL	8	100%	9	100 %

*115

Depuis la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	12%	3	33 %
< 300 €	0	0%	0	0 %
De 300 à 600 €	2	25%	2	22 %
De 600 à 1 000 €	2	25%	2	22 %
Plus de 1 000 €	3	38%	2	22 %
TOTAL	8	100%	9	100 %

NATURE des RESSOURCES	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA socle/Majoré	2	25%	4	44%
RSA + salarie	0	0%	0	0 %
Chômage indemnisé	2	25%	0	0%
Indemnités journalières	0	0%	0	0 %
Pension Invalidité	0	0%	0	0 %
AAH	1	13%	0	0 %
Prestations familiales	1	13%	1	11 %
Indemnités de stage	0	0%	0	0 %
Salaire	1	13%	1	11%
Retraite	0	0%	0	0 %
Sans ressources	1	13%	3	33%
TOTAL	8	100%	9	100 %

La part des ménages accueillis sans ressource diminue en 2022 avec seulement 13% des ménages contre 33% en 2021.

Pour les personnes avec des ressources, les montants sont relativement les mêmes qu'en 2021. Nous avons une augmentation des personnes indemnisées par Pôle emploi (25% en 2022) et une personne avec l'AAH.

2.2.2 Les sorties

5 ménages ont quitté le CHRS en 2022

Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	1	20%	1	20%
RSA/Majoré	1	20%	1	20%
Chômage indemnisé	1	20%	1	20%
Prestations Familiales	0	0%	0	0%
AAH	1	20%	1	20%
Salaire	0	0%	0	0%
Formation	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	20%	1	20%
TOTAL	5	100%	5	100%

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressources	1	20%	1	20%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	1	20%	1	20%
De 600 à 1 000 €	2	40%	1	20%
Plus de 1 000 €	1	20%	2	40%
TOTAL	5	100%	5	100%

Les principales ressources des personnes à la sortie du CHRS étaient les suivantes : un ménage était en situation de travail, deux ménages avec un RSA Majoré, 1 ménage au RSA et 1 ménage percevant l'AAH.

Le ménage sorti sans ressources a fait le choix d'intégrer une congrégation religieuse.

▪ Le logement

La situation des ménages à l'entrée du CHRS

SITUATION des MENAGES	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	0	0%	0	0 %
Expulsion	0	0%	0	0 %
Logement de Fortune	0	0%	0	0 %
Hébergé chez un tiers	1	20%	3	60 %
Incarcéré	0	0%	0	0 %
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre*(3 ALT Urgence, 1 115)	4	80%	2	40 %
TOTAL	5	100%	5	100 %

*Autre : Hôtel 115

80% des personnes avant leur entrée en CHRS étaient sur un dispositif d'urgence et 20% chez un tiers.

La situation des ménages à la sortie du CHRS :

SITUATION DES MENAGES à la SORTIE	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement autonome	2		2	40 %
-> parc privé	0	0%	1	20%
-> parc public	2	40%	1	20%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, autre CHRS...)	0	0%	2	40 %
Hébergement chez un Tiers	0	0%	0	0 %
Autre *115 Congrégation	2	40%	1	20 %
Situation inconnue	1	20%	0	0 %
TOTAL	5	100%	5	100 %

Sur les 5 ménages sortis en 2022, 2 ont accédé à un logement autonome dans le parc public.
1 ménage a intégré une congrégation religieuse.

Les deux autres ménages sont sortis suite à une fin de prise en charge. L'un a été pris en charge par le 115. Pour l'autre ménage, la situation nous est inconnue.

2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0 %
De 1 à 3 mois	0	0%	0	0 %
De 3 à 6 mois	0	0%	0	0 %
De 6 à 9 mois	1	20%	2	40 %
De 9 à 12 mois	1	20%	2	40 %
Plus de 12 mois	3	60%	1	20 %
TOTAL	5	100%	5	100 %

La durée moyenne est de 268 jours soit environ 9 mois (278 jours en 2021)

La durée de séjour de 80% des ménages est de plus de 10 mois.

L'augmentation de cette durée est notamment due à un ménage qui est resté 22 mois sur le CHRS

Pour les ménages dont la durée de séjour est supérieure à 12 mois, cela est lié à :

- une nécessité de stabiliser les ressources,
- des documents administratifs qui retardent l'accès à des logements dans le parc public,
- un manque de propositions en lien avec la composition familiale et aux capacités financières adaptées.
- une demande de la MDD de maintenir dans l'hébergement un ménage le temps de l'enquête sociale.

Le taux d'occupation du CHRS KER GALLO est de 113% en 2022 (88% en 2021).

2.3 CHRS CLARA ZETKIN

16 ménages ont été accueillis sur le CHRS Clara Zetkin en 2022 (25 en 2021) soit 46 personnes (72 personnes en 2021).

2.3.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2022		2021	
	Personnes	%	Personnes	%
Femmes	17	35 %	25	35 %
Enfants	31	65 %	47	65 %
TOTAL	48	100 %	72	100 %

	2022				2021			
	Ménages	%	Personnes	Femmes	Ménages	%	Personnes	Femmes
Isolé	3	18%	3	3	3	12 %	3	3
Isolé + 1 enfant	2	12%	4	2	5	20 %	10	5
Isolé + 2 enfants	8	47%	24	8	11	44 %	33	11
Isolé + 3 enfants	3	18%	12	3	4	16 %	16	4
Isolé + 4 et plus	1	6%	5	1	2	8 %	10	2
TOTAL	17	100 %	48	17	25	100 %	72	25

En 2022, nous avons accueilli et accompagné en 2022, 17 ménages pour 48 personnes soit 8 ménages de moins qu'en 2021. Ces 8 ménages de moins correspondent à 24 personnes de moins. Il s'agit en majorité de femmes isolées avec deux enfants (47 %).

La part de femmes isolées accueillies est à nouveau assez faible (18%). Cela n'est en revanche pas représentatif de la demande car nous savons via le SIAO que les demandes pour les femmes seules sont importantes. A ce jour, nous ne disposons que d'un logement prévu pour femme isolée. Ce logement se situe au sein du collectif sécurisé.

■ Ages du public accueilli

Ages des adultes

Ages des adultes	2022		2021	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	0	0%	1	4 %
26-35 ans	4	24%	5	20 %
36-45 ans	11	65%	14	56 %
46-55 ans	2	12%	4	16 %
56-65 ans	0	0%	1	4 %
Plus de 65 ans	0	0%	0	0 %
TOTAL	17	100 %	25	100 %

Les femmes accueillies au CHRS Clara Zetkin ont, à hauteur de 65%, entre 36 et 45 ans. En 2022, aucune femme de 18 à 25 ans n'a été accueillie. Nous avons déjà pointé une diminution de cette tranche d'âge l'année dernière. En dehors de ces points, les âges des femmes sont sensiblement les mêmes qu'en 2021.

Ages des enfants	2022		2021	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins de 3 ans	2	7%	3	6 %
3-6 ans	11	37%	16	34 %
6-12 ans	10	33%	15	32 %
12-17 ans	6	20%	12	26 %
+ 18 ans	2	7%	1	2 %
TOTAL	31	100 %	47	100 %

Un nouveau positionnement du Conseil Départemental et de la DDETS a permis en 2022 d'accueillir à nouveau des enfants de moins de 3 ans au CHRS Clara Zetkin. 2 enfants de cet âge ont ainsi été accueillis cette année.

Les tranches d'âges des enfants restent stables par rapport aux années précédentes. Les 3-6 ans restent la tranche d'âge majoritaire.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	11	65%	15	60 %
Autres communes de Saint-Brieuc Agglo	1	6%	4	16 %
CIDERAL	0	0%	1	4 %
Autres communes du département 22	3	18%	3	12 %
Autres départements	2	12%	2	8 %
TOTAL	17	100%	25	100 %

A hauteur de 65 %, les femmes accueillies sont issues de Saint Brieuc.

L'accueil de familles issues d'autres départements que les Côtes d'Armor reste en marge : 2 familles en 2022.

Orientation des ménages vers le SIAO

ORIENTATION DES MENAGES	2022		2021	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Travailleur Social	2	12%	5	20 %
MDD	2	12%	3	12 %
SPIP	0	0%	0	0 %
Autres TS	0	0%	2	8 %
SIAO	6	35%	7	28 %
ADALEA (AEF, service RSA...)	6	35%	9	36 %
Usager lui-même	0	0%	0	0 %
115	1	6%	2	8 %
Autre*	2	12%	2	8 %
TOTAL	17	100 %	25	100 %

*Autres (hors ADALEA) : 1 CIDFF et 1 Maison de l'Argoat

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Les femmes sont majoritairement orientées vers le SIAO ou par un autre service d'Adalea.

Aujourd'hui, l'orientation interne des femmes arrivant sur l'urgence (AEF, ALT urgence FVVC...) vers une demande SIAO est systématique. Pour rappel en spécificité de Clara Zetkin, nous avons une évaluatrice dédiée aux FVVC qui est aussi une professionnelle du CHRS Clara Zetkin.

■ Le logement

	2022		2021	
	NOMBRE DE MENAGES		NOMBRE DE MENAGES	
Logement conjugal	3	18%	9	36 %
Hébergé chez un tiers	4	24%	5	20 %
Hospitalisation	0	0%	1	4 %
Hébergé en CHRS	0	0%	0	0 %
Hébergement d'urgence	9	53%	9	36 %
En logement autonome	0	0%	0	0 %
Autres*	1	6%	1	4 %
TOTAL	16	100 %	25	100 %

*Autres : Sans logement

En 2021 nous relevons une nouvelle tendance dans la situation de logement des familles avant leur accueil au CHRS Clara Zetkin : le nombre de ménages en hébergement d'urgence était en nette augmentation. Cette tendance se confirme cette année puisque la moitié des femmes étaient hébergées en urgence avant leur accueil au CHRS Clara Zetkin. Il s'agit souvent de périodes sur des dispositifs d'urgence qui sont relativement longues, de plusieurs mois.

■ Les ressources

Les ressources à l'entrée en CHRS

	2022		2021	
NATURE des RESSOURCES	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	8	47%	11	44 %
RSA + salaire	0	0%	0	0 %
Chômage indemnisé	2	12%	2	8%
Indemnités Journalières	2	12%	2	8 %
AAH	1	6%	1	4 %
Prestations familiales (dont congé parental)	1	6%	1	4 %
Salaire	0	0%	5	20 %
Sans ressources	3	18%	3	12 %
Autre ressource	-	-	-	-
TOTAL	17	100 %	25	100%

	2022		2021	
MONTANT des RESSOURCES à l'entrée en CHRS	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	3	19%	3	12 %
< 300 €	0	0%	0	0 %
De 300 à 600 €	2	13%	2	8 %
De 600 à 1 000 €	8	44%	11	44 %
Plus de 1 000 €	4	25%	9	36 %
TOTAL	17	100 %	25	100 %

A l'instar des années précédentes, la majorité des femmes accueillies au CHRS Clara Zetkin sont bénéficiaires du RSA ce qui correspond à des montants allant de 600 à 1000€.

Comme les années précédentes, 3 femmes étaient sans ressource au moment de leur entrée. Cette situation est souvent à mettre en lien avec des soucis d'ouverture de droits ou des situations économiques où l'ex conjoint était le seul perceuteur des ressources.

En 2022, aucune femme ne percevait un salaire. L'insertion professionnelle peut être un domaine travaillé dans le cadre de l'accompagnement global proposé en CHRS.

Une spécificité du CHRS Clara Zetkin est que toutes les catégories socio-professionnelles et situations peuvent être concernées par un besoin de mise à l'abri pour des violences conjugales.

2.3.2 Les sorties

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	2	29%	4	57 %
RSA + salaire	0	0%	0	0 %
RSA majoré	0	0%	0	0 %
AAH	1	14%	0	14 %
Indemnités journalières	1	14%	0	0%
Chômage	1	14%	2	29 %
Prestations familiales (dont congé parental)	1	14%	0	0 %
Salaire	0	0%	1	14 %
Sans ressource	1	14%	0	0 %
Autre ressources	0	0%	0	0 %
TOTAL	7	100 %	7	100 %

MONTANT des RESSOURCES	2022			
	A leur entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	19%	0	0 %
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	0	13 %	0	0 %
De 600 à 1 000 €	4	44%	3	43 %
Plus de 1 000 €	2	25 %	4	57 %
TOTAL	7	100 %	7	100 %

Les ressources augmentent à la sortie de par l'ouverture de droits en lien avec le statut de famille monoparentale ou par l'accès à l'emploi/la formation qui peut être travaillé durant le séjour. On voit cette année encore que le nombre de femmes percevant plus de 1000 euros de ressources à leur sortie a augmenté durant leur séjour et qu'aucune n'est sans ressource à la sortie du CHRS.

Pour rappel, avant d'être en capacité de se projeter sur un avenir professionnel et/ou une réflexion pour une reprise de formation/recherche d'emploi active, chaque femme a besoin de faire face à différentes urgences :

- Effectuer un travail en lien avec la reprise de confiance en soi
- Réapprendre à penser à soi / « se sentir capable de ».

Des activités collectives ont pu à nouveau être proposées 2022 pour soutenir ce réapprentissage.

■ Le logement

SITUATION des ménages à la SORTIE	2022		2021	
	Ménages	%	Ménages	%
Accès à un logement autonome	6	86%	8	62%
-> parc privé	1	14%	0	0 %
-> parc public	5	71%	8	62 %
-> logement adapté	0	%	0	0 %
Hébergement chez un Tiers	0	%	2	15 %
Retour au domicile	0	%	0	0 %
Autres*	1	14%	2	15 %
Situation inconnue	0	0%	1	8 %
TOTAL	7	100 %	13	100 %

Autres* : Hébergement en foyer

Le partenariat avec les bailleurs sociaux, notamment dans le cadre de la capacité à habiter et des rencontres régulières, facilite les sorties de CHRS vers des logements du parc public : nous comptabilisons 6 accès à un logement autonome en 2022 dont 5 concernent le parc public.

L'autre sortie concerne une femme qui a glissé vers une prise en charge CHRS sur un autre département.

2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2022		2021	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0 %	0	8 %
De 1 à 3 mois	1	14 %	3	0 %
De 3 à 6 mois	1	14 %	1	17 %
De 6 à 9 mois	0	0%	0	17 %
De 9 à 12 mois	1	14 %	5	0 %
Plus de 12 mois	4	57%	4	58 %
TOTAL	7	100 %	13	100 %

La durée moyenne de séjour est de 459 jours soit environ 15 mois en 2022 (elle était de 309 jours soit environ 10 mois en 2021).

Le taux d'occupation du CHRS Clara ZETKIN est de 93 % en 2022 (91% en 2021).

Le taux d'occupation est de 98 % en hébergement éclaté et de 84 % sur le collectif (contre 80 % et 107 % en 2021).

71% des femmes accompagnées, et sorties courant 2022, ont une durée de séjour supérieure à 9 mois.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

Les difficultés d'accès au logement, une problématique transversale aux différents dispositifs d'hébergement.

Lorsque les personnes déposent une demande de logement social, elles sont considérées comme étant prioritaires du fait de leur statut « d'hébergé ». Article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation qui définit les caractères de priorité.

Certaines personnes hébergées ont pu travailler et régler les problématiques qui les ont menées à une prise en charge mais restent sur le dispositif à défaut d'accès à un logement pérenne. Ceci vient de plus engorger l'accès à l'hébergement géré par le SIAO insertion et par répercussions sur les dispositifs d'hébergements d'urgence. Les durées moyennes de prise en charge ne cessent d'augmenter et nous ne disposons pas de places supplémentaires.

Plusieurs raisons expliquent que pour certains ménages, l'accès à un logement autonome en sortie d'hébergement demande du temps. Aujourd'hui, l'objectif d'un « logement pour tous » reste loin d'être atteint. Il peut également venir se rajouter la question du taux d'effort lié au logement (pourcentage du revenu consacré au logement). En effet, face à l'inflation importante, ceci va impacter les ménages sur leur solvabilité.

Le manque de solutions de sorties est dû à plusieurs facteurs :

A - La pénurie de logement

- A la mi-décembre 2022, 12 680 demandes de logement social en cours dans les Côtes d'Armor.
- Le délai moyen de satisfaction des demandes de logement social dans les Côtes d'Armor est à 11,4 mois en 2021 contre 9,2 mois en 2017.
- Une densité faible de logements sociaux rapportés à la population positionne les Côtes d'Armor en 84ème position des 96 départements de Métropole, avec une densité de 38.9 logements sociaux pour 1 000 habitants.
- Entre 2021 et 2020, nous assistons à une augmentation des demandes de logement social dans les Côtes d'Armor quand le nombre d'attributions stagne : en moyenne 4,2 demandes pour une attribution de logement social en 2021.
- Depuis la fin des années 90, il est question d'une nouvelle crise du logement. Nous constatons une diminution du nombre de constructions de logements sociaux. Selon les chiffres de la fondation Abbé Pierre, depuis 2016, les constructions au national sont passées de 120 000 à 95 000 en 2022.
- Peu de petits logements, et peu de grands logements disponibles.

Et pourtant, le département des Côtes d'Armor n'est pas le département le plus sinistré en terme d'accès au logement.

B - Le profil des personnes :

- Le fait d'être bénéficiaire des minima-sociaux limite l'accès à certains logements trop onéreux. Ce critère est d'autant plus important lorsque l'on parle de « parents solo », n'ayant pas leurs enfants à charge mais pouvant avoir des droits d'hébergement. Cette situation nécessite d'avoir un logement adapté à la composition familiale.
- Les personnes peuvent être étiquetées « hébergées » et rendre les bailleurs privés plus méfiants. La notion de discrimination systémique, issue d'un jeu d'acteurs ou d'un système qui peut conduire à exclure une certaine catégorie de personnes.
- Des logements en zone rurale et la pénurie de transports en commun peut restreindre l'accès à certains logements.
- L'expérience locative discontinue peut questionner sur la capacité des personnes à se maintenir en logement.
- Les attendus administratifs et financiers à l'entrée : un chèque de caution impossible à fournir à l'entrée du fait de la situation financière, la difficulté voire l'impossibilité de faire appel à un réseau familial ou amical, le problème du chèque de banque pour la caution décaissée.
- La nécessité d'un logement adapté de type pension de famille ou résidence accueil, l'orientation par la MDPH vers des structures spécialisées (ex : foyer de vie) ou le besoin d'étayage du type de l'expérimentation « un chez soi d'abord ». Tous ces dispositifs fonctionnent avec de longues listes d'attente et leur accès est soumis à des conditions.

- Les « impayeurs » : quand le paiement du loyer, des charges locatives n'est pas une priorité. Certaines personnes ont pu vivre des expulsions locatives à plusieurs reprises pour des impayés mais ces personnes, pour autant, ne vont pas intégrer l'obligation sociale de payer son loyer ou les factures.

C - Une diminution du nombre de bailleurs du fait de la fusion qui a eu lieu en 2022

Les bailleurs sociaux costarmoricains « Terre et baie habitat » et « Côtes d'Armor habitat » ont fusionné en 2022 pour devenir « Terre d'Armor habitat » (TAH). TAH détient maintenant 70 % du parc locatif du département. Si un ménage est connu défavorablement d'un bailleur (dettes, problèmes d'occupation, défaut d'entretien...) il lui sera très compliqué de se voir proposer un nouveau logement social avec ce même bailleur.

D –Le contexte locatif privé

Nous constatons une augmentation du prix des loyers. De plus, les propriétaires privés demandent soit des garants que les personnes hébergées n'ont pas, soit souscrivent à des garanties de loyers impayés (GLI). En ce qui concerne cette garantie, pour pouvoir être indemnisés en cas de non-paiement, les propriétaires sont dans l'obligation de respecter les critères suivants : un revenu mensuel supérieur à 3 fois le montant du loyer (charges comprises). Le locataire doit bénéficier d'un contrat de travail stable. Il doit donc être soit : en CDI, hors période d'essai ; en CDD, s'il lui reste plus de 8 mois de contrat à effectuer ; un travailleur indépendant justifiant de plus de 2 ans d'activité continue ; les retraités sont également acceptés, tout comme les étudiants et apprentis qui peuvent faire appel à un garant. Ces garanties excluent de fait une grande partie des publics accueillis sur les hébergements.

Les bailleurs privés peuvent se montrer frileux à louer des logements à des personnes qui sortent de dispositifs d'hébergement, qui ont eu un parcours d'errance, qui sont sujettes à des addictions, dits hors normes ou atypiques... Ces représentations sociales peuvent être un frein à l'accès au logement.

Des outils existent pour accompagner au mieux le parcours logement des personnes :

- Le partenariat avec les bailleurs sociaux qui se fait par des rencontres régulières entre la cheffe de service et les responsables des bailleurs sociaux. Ces rencontres se basent sur l'outil « capacité à habiter » rédigé avec la personne. Dans ce document sont demandés des éléments supplémentaires à ce qui est demandé à toute personne réalisant une demande de logement social, soit :
 - o Situation administrative : connaissance et tri des papiers...
 - o Situation budgétaire : bonne gestion du budget...
 - o Situation résidentielle : organisation du déménagement et de l'emménagement, fréquentation des structures de quartier...
- La possibilité de passer par le dispositif d'intermédiation locative (IML). L'agence AIVS 22 capte le logement privé et passe par un dispositif de sous location ou par le mandat de gestion. Dans le cadre du mandat de gestion, le ménage est titulaire du bail et bénéficie d'un accompagnement pendant 12 mois. Il peut également être proposé la sous-location. Pour la sous-locations, les ménages disposent d'un accompagnement lié au logement sur 6 mois renouvelables et peuvent à terme soit aller vers un glissement de bail, soit travailler sur un accès au logement. Ce dispositif vient sécuriser les propriétaires et les nouveaux locataires.
- Le recours au DALO, droit au logement opposable. Lorsque le ménage se voit reconnu prioritaire par la commission de médiation, le Préfet désigne à un bailleur social chargé de leur faire une proposition de logement adaptée dans un délai de 3 mois. Ce recours est très rarement utilisé, le partenariat avec les bailleurs fonctionnant plutôt bien.
- Le logement adapté et accompagné lorsque le logement autonome n'est pas possible en terme d'autonomie (pension de famille, résidence accueil, foyer de vie...)

KER GALLO

Témoignage de Mr PM accueilli en CHRS depuis mars 22

C'est un moyen de m'accompagner, de me soutenir, de me conseiller, de m'aider à me booster quand la motivation diminue avec des échanges construits afin de m'aider à avancer.

Les échanges mettent en opposition des idées et permettent la construction, de sortir de l'isolement.

Le travail du budget se travaille de manière suivie, ça été complexe au départ car je ne me sentais pas libre de mes comptes mais aujourd'hui je vois l'intérêt de ce travail.

C'est être soutenu en ayant des informations pour effectuer des démarches juridiques, c'est aussi être accompagné physiquement quand il y a besoin.

C'est aussi trouver des solutions pour effectuer des réparations sur mon scooter avec aussi l'accompagnement pour l'achat des pièces, c'est l'accompagnement en gendarmerie pour faire les dépôts de plainte.

Et l'appartement que j'ai est très bien, je peux recevoir mon enfant.

Témoignage de Mr JC accueilli en CHRS depuis Août 22 avec un accueil en mai 22 en ALT

C'est très bien car on arrive les mains dans les poches au niveau des logements, ils sont bien équipés.

L'ALT est moins contraignant. En CHRS je vois plus souvent ma référente cela permet la discussion.

Le travail budget engagé a été très positif car plus de découvert même si ça été contraignant au début. Les démarches faites avec ma banque et que j'ai accepté ont été radicales dans ma manière d'acheter. Mon compte bancaire a été positif et j'ai pu acheter des cadeaux de Noël pour mes enfants : bon d'achat en magasin de sport, dernièrement, un téléphone pour mon fils aîné afin qu'il puisse faire ses recherches de stage et payer une puce et du forfait. J'ai aussi mis de l'argent de côté.

J'ai repris contact avec mes enfants et les éducateurs sachant que je n'avais plus de contact depuis 2 ans. Ma référente m'a accompagné auprès des éducateurs, puis j'ai fait le trajet en bus afin de voir si c'était réalisable et ensuite j'ai pu aller passer des temps avec mes enfants en présence de l'éducatrice.

Je suis retourné au travail en intérim car j'avais un logement stable.

Ma référente m'aide pour les démarches avec Cap emploi.

Je me suis aussi investi dans des actions bénévoles auprès des restos du cœur pour décharger les camions ainsi je ne reste pas seul.

6. RESSOURCES HUMAINES

Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences :

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences s'élève à **301 heures**

Organisme	Formation	Nb salarié
CCI	EXCEL EXPERT	2 salariés
	EXCEL PERFECTIONEMENT	4 salariés
CEGI	CEGI FORMATION LA GESTION DU PLAN DE DEVELOPEMENT DES COMPETENCES	2 salariés
COFRIMI	INTERCULTURALITE	3 salariés
FAS	ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES A LEUR PARCOURS	2 salariés
FAS	ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS A L'ERE DU NUMERIQUE	3 salariés
ADALEA	GESTES ET POSTURES	2 salariés
IRAP Santé	OMEGA GESTION DES ETATS DE CRISE	2 salariés

Temps consacré à la formation hors plan de développement des compétences (dont formations obligatoires) :

Le temps consacré à la formation hors plan de développement des compétences se monte à **329 heures**

Organisme	Formation	NB salarié
ADDITION FRANCE	LE GENOGRAMME	1 salarié
AFSET	EVACUATION INCENDIE	12 salariés
APAVE	HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE	1 salarié
APAVE	HABILITATION ELECTRIQUE RECYCLAGE	3 salariés
AVISO	LA BOUSSELE Management Chef de service	2 salariés
AVISO	LA BOUSSELE Management Responsable de pôle	2 salariés
C3RB	Handicap psychique Rétablissement et réhabilitation	2 salariés
ADALEA	SST INITIALE	3 salariés
Solidarité femmes	Journée union régionale des femmes	2 salariés
URIOPSS	Direction générale : Sécuriser sa gouvernance	1 salarié
URIOPSS	Méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation dans les ESSMS	1 salarié
WFX Formations	Les pratiques orientées rétablissement : Approfondissement	2 salariés

Le temps total consacré à la formation en 2022 est de **630 heures**

L'accueil de stagiaires :

Les CHRS ont été le terrain d'étude de 4 stagiaires :

- 1 éducatrice DE CESF – ASKORIA
- 1 éducatrice DE Educateur Spécialisée - ASKORIA
- 1 Agent - CNFPT
- 1 PMSMP dans le cadre d'une découverte du métier de moniteur éducateur – POLE EMPLOI

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le dispositif des places de stabilisation bénéficie d'un socle partenarial historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec la personne accompagnée.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : le dispositif des places de stabilisation est intégré à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Addictions France
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- Action Logement
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, Association Addictions France, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Dispositif d'Appui et de Coordination, la MDPH...
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, CIDFF...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culture Zâtous
- Les centres sociaux

8. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE ET PLAN D'ACTIONS

Défini pour la période 2020-2025, le Projet Associatif d'Adalea est un document fédérateur, fruit d'une concertation entre administrateur.rice.s, bénévoles d'actions et salarié.e.s définissant la stratégie de l'association pour les années à venir. Il constitue une véritable boussole qui guide son action à travers :

- 5 valeurs socles : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne ;
- 1 ambition : *Adalea, un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne*
- 5 visions
- 10 engagements.

Par déclinaison du projet associatif, le projet de service représente l'outil pour réinterroger le dispositif/action porté.e par l'association en posant les principes d'actions, les orientations stratégiques pour les années à venir, en cohérence avec le calendrier, l'ambition, les visions et engagements du projet associatif. Défini en 2021 avec la participation active des parties prenantes du service, Il permet ainsi de rendre lisible les missions, les modes d'organisation et de fonctionnement et de définir les objectifs en matière de qualité de prestations/services rendus.

Son élaboration s'inscrit en articulation avec les évaluations interne et externe avec l'intégration des axes de progrès, identifiés lors de l'évaluation interne validée en 2020, dans le plan d'actions adossé au projet de services.



Priorité et axes de progrès identifiés en 2021 (nom de la fiche action)	Axe de progrès identifié via l'évaluation interne (à cocher si oui)	Objectifs et attendus	Réalisations au 31.12.2022	Perspectives 2023
Travailler la communication auprès des personnes de l'orientation à l'entrée en CHRS	☐	S'assurer que les personnes comprennent et adhèrent à l'accompagnement proposé et au règlement de fonctionnement Avoir un lien systématique avec la direction du pôle lors de l'entrée et non seulement lorsque problème.	Expérimentation d'un entretien, non systématique, « personne accueillie/référent éducatif/chef.fe de service » à l'entrée dans le dispositif.	Travailler la gestion des plaintes et des réclamations. Reprise des temps d'expression dans le cadre des « temps mensuels ». Imaginer de nouvelles pratiques pour poursuivre l'amélioration de la dimension accueil lors d'une arrivée Mettre en place des entretiens de pré-entrée permettant un temps de réflexion à la personne.
Développer et adapter nos moyens auprès des publics les plus marginalisés	☐	Pouvoir intégrer un professionnel du champ de la santé dans l'accompagnement (permanence CSAPA au sein des CHRS)	Intégration d'un professionnel du champ de la santé dans l'accompagnement (permanences CSAPA au sein des CHRS)	Réaliser un premier bilan de ces interventions.
Développer de nouvelles actions innovantes et en lien avec les besoins de nos publics	☐	Développer les moyens d'accompagnement du service : remettre en place les actions collectives	Reprise progressive, en fin d'année 2022, des actions collectives tels que les repas partagés et les temps de convivialité dans le cadre des fêtes de fin d'année	Redévelopper les actions collectives.
Travailler la réflexion et la communication en équipe		Monter en compétences et en organisation du travail en équipe : travailler la communication en équipe, pouvoir réfléchir en équipe autour de situation et sortir de l'urgence	Réflexion sur la réorganisation des réunions d'équipe	Réorganisation des réunions d'équipe pour consacrer plus de temps aux situations.
Développer de nouvelles actions innovantes et en lien avec les besoins de nos publics		Permettre à chaque personne hébergée de s'équiper de manière adaptée lors de la sortie vers le logement	Réponse à un appel à projet « Pass logement » pour favoriser l'accès au logement autonome dans de bonnes conditions.	Mettre en œuvre le « Pass logement »

9. PERSPECTIVES 2023

- Mettre en œuvre les actions prioritaires définies dans le cadre du projet de service.
- Maintien des ateliers bois dans le cadre des sorties vers le logement et engager un partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs
- Maintenir le lien avec Addictions France et les permanences du CSAPA en CHRS
- Continuer le travail en partenariat étroit avec le secteur de la santé mentale, les besoins grandissant sur les publics accueillis.
- Expérimentation du dispositif EMAH (Emploi d'Abord) en lien avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité et les associations du secteur de l'AHJ du Département (AMISEP, Maison de l'Argoat, Noz Deiz, Adalea)